



Séance plénière du mardi 15 juin 2021

Heure de début : 19:00 • Durée : 3h00 • Lieu : Centre sportif scolaire • Conseil général

Participants

Présents Alain Vignon, Augustine Rappaz, Natacha Vouillamoz, Alain Duroux, Alexia Quennoz, Anaïs Mottiez, Ariane Curdy, Catherine Frossard, Christelle Farquet, Diane Turin, Dominique Robyr, Dominique Thiévent, Elisa Berdayes, François Bruchez, Gail Rappaz, Guillaume Borsa, Janique Zullo, Jérôme Vouillamoz, Jessica Palhais, Johnny Chesaux, Julien Antony, Laetitia Lugon, Marc Bossonnet, Mikaël Coquoz, Mireille Brouchoud, Olivier Goetschi, Paola Morzillo, Sandrine Rappaz, Stéphanie Dirac, Sylvain Robatel, Telma Hutin, Vincent Raymond, Virginie Dubuis Gschwend

1 Introduction

Présentateur : Alain Duroux

Le Président du Conseil Général, Monsieur **Alain Duroux** ouvre cette séance du Conseil Général à 19h00. Celle-ci est organisée selon les directives sanitaires en vigueur. La séance est enregistrée selon l'Article 32 alinéa 7 du Règlement du Conseil Général et se déroule à huit-clos dans la salle polyvalente du centre sportif.

La secrétaire, Madame Sandrine Rappaz, procède à l'appel nominal.

Conseil Général

Une présence de 28 conseillers sur 30, dont 2 excusés : Mickaël Coquoz (Groupe PDC) et Antony Julien (Groupe LR+G). Le quorum est atteint.

Conseil Municipal

Une présence de 6 conseillers municipaux sur 7, dont 1 excusé : Marion Délez.

Le président du Conseil Général rappelle l'ordre du jour. Il n'y a pas de remarques.

2 Carrière des Râpes : présentation du projet par Implenia SA et ses mandataires

Le Président de la Municipalité, **Xavier Lavanchy** introduit le contexte de la carrière des Râpes, puis passe la parole à **Mme Carrupt**, mandataire d'Implenia. **Madame Carrupt** présente la mise en conformité de la carrière des Râpes, avec une présentation à l'appui.

Questions / Réponses

Dominique Thiévent demande s'il y aura des recettes financières pour la commune.

Xavier Lavanchy répond que les seules répercussions seraient les impôts perçus à la Bourgeoisie. Il y aura toutefois des conséquences financières qui doivent être négociées, Xavier donne l'exemple de la route d'accès.

Catherine Frossard rappelle que les routes sont communales et se questionne sur la route d'accès.

Xavier Lavanchy répond que cet objet n'a été négocié ni avec l'exploitant ou ni propriétaire, pour le moment. La route sera négociée pour la présentation définitive du dossier.

Mireille Brouchoud se questionne sur la surveillance des matériaux (non pollués) qui viennent sur le site.

Madame Carrupt soutient qu'il y aura une surveillance. Elle explique que dans le domaine des décharges, quand un exploitant reprend un matériau non pollué il en prend la responsabilité. Il exécute donc un contrôle en entrée. En cas de doute, le véhicule est placé sur une zone de quarantaine. Il y aura également la création d'une commission de surveillance, dans laquelle participera le service de l'environnement et le service des forêts et du paysage, afin de contrôler si les mesures de re-naturation sont faites selon le planning. Aussi, chaque année un rapport sera envoyé à l'attention du Canton du Valais.

Diane Turin demande si les minages annuels, au total six de prévus, est un engagement ou une contrainte pour l'exploitant.

Madame Carrupt répond que c'est un engagement quelque peu contraignant et précise que ces six minages seront liés à l'exploitation de la carrière. Toutefois, il y aura des petits minages paysagers afin de casser l'effet « marche d'escalier » qui ne sont pas comptés.

Hutin Telma fait remarquer qu'il y a des cailloux qui tombent sur la route dû au passage des camions. Qu'en est-il des problèmes de cailloux et dommages absratifs sur la route, représentant un danger autant pour les cyclistes que les motards ? Est-ce qu'un

système de nettoyage est prévu ?

Xavier Lavanchy répond que cet objet fera partie du dossier complet et que celui-ci doit encore être discuté avec l'exploitant. Le jour où le dossier sera accessible, ce problème sera réglé.

Madame Carrupt approuve les dires de Xavier Lavanchy.

Alain Duroux remercie l'intervention de **Mme Carrupt**, mandataire d'Implenia.

3 Gestion des déchets : présentation de la stratégie communale

Présentateur : Augustine Rappaz

Xavier Lavanchy introduit brièvement la gestion des déchets urbains que le conseil municipal souhaiterait mettre en place pour cette législature 2021-2024. Il annonce qu'il est volontaire de travailler avec l'administration en gestion de projet pour les projets importants comme celui-ci.

Augustine Rappaz, membre administrative de la commune de St-Maurice et en charge du projet de la Gestion des déchets, présente la stratégie concernant les Écopoints et la déchèterie, présentée et adoptée au préalable par le Conseil Municipal.

Questions / réponses

Mireille Brouchoud demande si le sol de la déchèterie sera étanche.

Augustine Rappaz répond de manière affirmative qu'un mandat va être octroyé à un bureau privé externe dans l'idée de faire le plan de déchèterie et de prendre exemple sur la déchèterie des communes de Massongex ou Vernayaz. Elle ajoute que le sol en dur est, dans tous les cas, une exigence légale.

Sandrine Rappaz demande si la stratégie des futurs Écopoints comprenant le papier, le carton et le pet, sans compter l'aluminium, a été choisi pour des raisons financières ?

Augustine Rappaz répond que la collecte du verre et du pet rapporte de l'argent à la commune. Verre : 40.- / tonne, pet 120.- / tonne. Néanmoins, l'élimination du papier et du carton coûte à la commune 140.- / tonne et l'élimination de l'aluminium et du fer blanc coûte 820.- / tonne à la commune. La différence étant immense, ces deux derniers seront collectés dans un seul Écopoint.

Alain Duroux remercie chaleureusement **Augustine Rappaz** pour son engagement et sa présentation.

Xavier Lavanchy remercie également **Augustine Rappaz** et rappelle que **Marion Délez**, excusée ce soir, a accompagné ce projet et est en charge de celui-ci pour la Municipalité. De plus, la Municipalité avait à coeur d'agir rapidement, tenue par les délais fixés par le canton. La stratégie sera communiquée à la population fin juin. Fin 2022, la déchèterie sera ouverte et les nouveaux Écopoints seront en fonction.

4 Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du 28 janvier 2021

Présentateur : Alain Duroux

Conseil général - PV séance 2021-01-28.pdf

Remarques concernant le précédent procès-verbal

Laetitia Lugon

Page 3, point 6 : Le nom « Laetitia » n'est pas correctement orthographié.

Telma Hutin

Page 3, point 5 : Il y a une erreur « Les groupes LR+G et Verts ne présentent aucune candidature. » Pourtant, le groupe Les Vert-e-s présentait Sandrine Rappaz. Aussi, il faut corriger le nom les Verts par les Vert-e-s, en incluant les tirets : « Vert-e-s ».

Sandrine Rappaz

Généralités : Sandrine se questionne sur le nom du groupe « PDC ou DC ».

Ariane Curdy répond qu'il est possible de conserver le nom du groupe PDC.

Corrections à effectuer	Conseil général	<input type="checkbox"/>	Alain Vignon
-------------------------	-----------------	--------------------------	--------------

 Décision : 27 acceptations, 0 refus, 0 abstentions

Le PV est accepté par les 27 conseillers votants, moyennant les corrections demandées. L'enregistrement de la séance du 28 janvier 2021 sera supprimé.

5 Comptes 2020

Présentateur : Xavier Lavanchy

Alain Duroux passe la parole au Président de la Municipalité, **Xavier Lavanchy**, qui introduit les comptes, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, avec présentation à l'appui :

- Les comptes de résultats ont une insuffisance de recettes de 1'250'590.-, normalement budgétisé à 720'000.-. Ce sont toujours les charges de personnel qui sont la plus importante dépense de la commune. La commune accorde des subventions pour 5'275'609.-.
- Une des causes de l'insuffisance est ponctuelle : l'aboutissement du litige qui date de 12 ans avec l'arrêt du tribunal fédéral (août 2020) où la responsabilité non-fautive de la commune a été arrêtée. Cette responsabilité n'a pas été couverte par l'assurance RC. Il faut souligner que la responsabilité reconnue à la commune est une responsabilité de propriétaire et les personnes qui ont été reconnues responsables ont malheureusement échappé à leurs responsabilités et n'ont pas dû assumer ces dépenses-là, ce qui malheureusement est souvent le cas lorsqu'il s'agit de société(s).
- La cause structurelle est la HEP : ce sujet a été régulièrement discuté dans le cadre du Conseil Général auparavant. La règle cantonale veut que la commune participe à hauteur de 10% aux frais de fonctionnement de la HEP. Celle-ci péjore grandement le budget, puisque cette année, c'est plus de 780'000.- dépensés dans le cadre des comptes. Dans l'évolution probable de la loi qui doit être discutée ces prochaines années, nous avons peut-être une chance que ces frais de fonctionnement disparaissent. La réflexion du conseil doit se baser sur ce cas de figure, en excluant les 10% et en se questionnant sur la conservation de cette école importante pouvant donner de la visibilité dans le canton. C'est une école qui coûte cher, depuis longtemps, au risque d'abandonner cette école le jour où ces 10% tomberaient.
- Concernant l'affaire dite Strumbo, il faut être très clair concernant le montant : Frs. 1'367'260,40 ont été payés à Monsieur Strumbo, par la commune. Les autres montants sont ceux des honoraires d'avocats pour 106'000.- et les frais de justice pour 66'000.-. Le montant total est de 1'540'243,90 que la commune a payé dans ce litige. Le montant hors litige a été imaginé : 615'000.- et les chiffres auraient été positifs, incluant les 10% de la HEP, ce qui est plutôt une bonne nouvelle.
- La marge d'autofinancement est à 1'113'668.-, le calcul hors litige revient à 1'749'232.- et hors litige, en excluant les dépenses de la HEP : 2'568'883.-.
- Nous avons investis dans les comptes d'investissements 200'000.- supplémentaires que ce qui avait été prévu. Ce montant correspond à la fin du paiement pour l'association du Cycle d'orientation. Ce n'était pas nécessairement prévu, mais nous avons pris cela comme une opportunité.
- Les principaux investissements pour 2020 sont la fin de la rénovation du groupe scolaire 1 pour 717'621.-, le rachat de salles de sport du CO pour 258'944.-, les routes pour 532'713.-, le réseau d'eau pour 98'245.-, l'assainissement des eaux usées (PGEE) pour 493'130.- et finalement le PAZ pour 107'173.-. Comme dit à la séance de janvier, le conseil municipal a décidé de revoir le PGEE, obligatoire dans la phase d'adoption du PAZ.
- Concernant les indicateurs financiers, les taux d'amortissements ordinaires, il n'y a rien à signaler : le ratio est bon. Concernant le degré d'autofinancement, il est sous contrôle à court terme. Capacité d'autofinancement : évidemment pour l'année 2020, il est péjoré, quant à 2019, il avait été extraordinaire. L'endettement net par habitant reste toujours sous contrôle : nous sommes dans la moyenne des communes valaisannes, malgré l'indication dans le MCH2 où les chiffres sont présentés comme mauvais.
- Pour conclure, le Conseil Municipal invite l'assemblée à accepter ces comptes.

Alain Duroux remercie l'intervention du Président de la Municipalité et invite le Président de la Commission de Gestion, **François Bruchez** à prendre la parole.

François Bruchez prend la parole, avec une présentation à l'appui :

- Il y a une perte d'approximativement 1'250'000.-, où il était prévu uniquement 720'000.-, principalement lié au litige dit Strumbo. Il faut tout de même noter que cela a été conformé au budget avec une légère augmentation de 100'000.-.

- Nous avons pris en considération la marge d'autofinancement à hauteur de 8,2%, puisque la question de la HEP est quand même récurrente et que le litige dit Strumbo est exceptionnel. La CoGest tient à faire savoir que cette marge de 8% minimum est considérée comme suffisante.

- En ce qui concerne le patrimoine financier, en plus de la marge d'autofinancement, il permettrait de financer les prochains défis : le collège, l'école primaire, par exemple. La CoGest se questionne sur l'opportunité de les vendre : si oui, quand ? La commune a de quoi financer ces derniers pour le moment. De plus, l'immobilier ne montera pas éternellement : est-ce le moment ? La CoGest invite la commune à faire une pesée d'intérêts entre les apports financiers et les charges, puisqu'un bâtiment est coûteux au niveau des charges et entretiens, amortissements, changements de locataires, ... La CoGest attend une stratégie pour le budget 2022.
- L'endettement : environ 36'000'000.- de dette auprès de banques et institutions financières : seul 1% étant amorti. Les taux d'intérêts sont aujourd'hui extrêmement bas : est-ce le bon moment pour profiter de rembourser la dette ?
- La CoGest est déçue des cautionnements : les comptes des entités externes n'ont pas toujours été réclamés. Il n'y a pas de vision sur les comptes concernant les petits montants cautionnés. Il y a un effort à faire à ce niveau-là en appuyant sur la clarté et la lisibilité.
- Péréquation financière : 1'200'000.- ont été touchés par la commune de St-Maurice, celle de Fully a approximativement touché 1'400'000.-. Nous sommes complètement dépendant des autres communes valaisannes.
- La CoGest s'attend à ce qu'une stratégie soit établie pour promouvoir économiquement la commune : que va-t-il être entrepris afin d'attirer de nouveaux habitants et nouvelles entreprises ? Il faut souligner que la qualité de vie à Saint-Maurice est exceptionnelle : les écoles, le collège ou encore la situation géographique. La CoGest souhaite sincèrement une stabilité des impôts, puisque les taxes augmentent.
- La CoGest restera très attentive quant à la maîtrise des coûts du personnel pour le prochain budget et invite les participants à accepter les comptes tels que présentés.

François Bruchez remercie **Xavier Lavanchy**, tous les collaborateurs communaux et les membres de la CoGest. Il rappelle que lors des séances de commission de gestion, 70 questions ont été posées et il fait remarquer que le débat a été très constructif.

Alain Duroux remercie le président de la CoGest, **François Bruchez** pour son intervention, puis passe la parole aux chefs de groupes.

Le groupe **PDC** remercie la Municipalité et la CoGest pour leur travail rigoureux et leur collaboration. Il ne peut pas dire que les comptes 2021 apporte entière satisfaction. Même si d'un point de vue humain, le groupe PDC est soulagé que les procédures soient terminées, il ne peut que regretter les conséquences financières du litige Strumbo pour la commune. La commune en sort lésée, doit passer à la caisse alors qu'elle n'a ni commandité ni effectué les travaux, et cela à cause des lois fédérales permettant aux sociétés responsables de ne pas assumer leurs responsabilités. Le groupe déplore également que cette affaire se soit perpétuée dans le temps et que l'on en subisse aujourd'hui de telles conséquences. Quant à la HEP, infrastructure qui pèse lourd dans les comptes, les discussions en cours quant à son avenir ou non dans notre commune devront se poursuivre. La commune devra aussi participer au frais engendrés par le rachat du collège par l'Etat du Valais. Il ne faut pas oublier que d'importants investissements sont en vue. Pour améliorer la situation financière pour les années à venir, il est nécessaire de travailler sur la marge d'autofinancement. C'est pourquoi le PDC invite la municipalité à mettre en avant les nombreux atouts de notre cité pour en améliorer l'attractivité et ainsi favoriser l'implantation de futures entreprises et la venue de nouveaux habitants. Le groupe **PDC** accepte l'entrée en matière.

Le groupe **LR+G** félicite tout d'abord la Municipalité et la Commission de gestion pour le travail effectué et la bonne collaboration. Il est évident que cette année les finances communales sont mises à mal par un évènement extraordinaire, sur lequel on ne reviendra pas. Si l'on ne tient pas compte dudit évènement, les finances restent stables et se portent plutôt bien ce qui est tout de même encourageant. Quand on parle des finances de notre Commune, on en revient toujours au même problème : gros investissements pour des rentrées fiscales moins importantes. La configuration de Saint-Maurice est unique en Valais, ville de par son importance culturelle, pédagogique et religieuse donc qui se doit d'avoir des infrastructures dignes d'une ville mais qui de par sa population est un village. Il sera donc toujours difficile de maintenir une situation financière aussi bonne que certaines autres communes qui n'ont pas la même configuration. Cela étant dit, le groupe partage tout à fait l'opinion de la CoGest quant à l'importance d'une vision à long terme des dépenses et investissements, telle que prévue apparemment par la municipalité, comme l'a expliqué le Président ce soir. De grosses dépenses vont se profiler dans les années à venir, que ce soit la HEP ou le collège et il sera indispensable que les finances communales continuent à se maintenir à flot malgré ces dernières. Le groupe **LR+G** accepte l'entrée en matière.

Le groupe les **Vert-e-s** remercie la Commission de Gestion pour son travail ainsi que à la municipalité, par son Président Xavier Lavanchy et Leonard Roserens pour leur disponibilité. Le groupe remercie aussi le travail des membres expérimentés et salue le travail et l'engagement des nouveaux élu-e-s. Pendant les 4 ans de la législature précédente, il a été entendu que la situation financière avec le litige allait affecter la commune. Avec tout le décompte fait, le groupe constate que les chiffres sont assez frappants. Par rapport au degré d'autofinancement, la commune est passée de très bien en 2019, à une insuffisance pour 2020. Malgré que la capacité d'autofinancement soit plombée de 20.1% en 2019 à 5% en 2020, elle est encore satisfaisante. L'endettement net par habitant est d'environ 300.- de plus qu'en 2019. Comme dans toutes les situations difficiles, il faut du travail pour s'en sortir mieux et le plus vite possible. Les Vert-e-s espèrent que la municipalité fera de son mieux pour aller de l'avant. D'ailleurs, fort est de constater la générosité de notre commune malgré cette situation financière peu réjouissante. Le soutien aux commerçants locaux les dons, la mise en place de l'action coup de boost, l'octroi d'aides directs ainsi comme la décision de remettre trois mois de loyers des locaux commerciaux dont la commune est propriétaire est un acte salué par le groupe. Le groupe les **Vert-e-s** accepte l'entrée en matière.

Alain Duroux ouvre la discussion.

Comptes de fonctionnement :

0. Administration générale

1. Sécurité publique

2. Enseignement et formation

3. Culture, loisirs & cultes

4. Santé

5. Prévoyance sociale

6. Trafic

Telma Hutin

p.79 620.14.01 « La remise en état de la montée de la chapelle du Scex explique en grande partie l'écart de coût pour ce poste entre le budget et les comptes. Plus précisément sur la Page 81, sur le budget il est prévu 15'000.- tandis que sur le comptes il apparaît 32'000.-. Quels sont les travaux de remise en état de la montée de la chapelle du Scex ? »

Xavier Lavanchy répond qu'un éboulement est la cause de ce coût, il a nécessité des travaux de remise en état du chemin.

7. Protection & aménagement

8. Economie publique

9. Finance & impôts

Comptes d'investissements

Annexes

Catherine Frossard prend la parole : « Et si ces comptes peu réjouissants étaient l'occasion de s'interroger sur l'utilisation de l'argent du contribuable par un encouragement aux petites économies, à une gestion toujours améliorée des ressources humaines et à des planifications à long terme des besoins pour éviter trop de changements d'affectation de locaux et de bâtiments. Parce que je ne désire ni augmenter les charges fiscales des citoyens, ni les dettes pour les générations futures, j'invite tous les secteurs à réfléchir aux possibilités de réaliser des économies en évitant le gaspillage et en recyclant ce qui peut l'être. Cette philosophie est d'ailleurs compatible avec un comportement éco-responsable. Personnellement je l'applique dans ma classe et je suis depuis près de 20 ans celle qui donne les factures les plus basses en ayant des élèves qui ne manquent de rien. Les économies ne devraient évidemment pas être faites sur l'entretien et le maintien d'infrastructures de qualité. »

Catherine Frossard relève également que les indicateurs cantonaux faibles cette année seront encore faibles l'année prochaine, puisqu'ils sont lissés sur deux ans et que cette année est placée avec 2019 (année exceptionnelle). Catherine fait remarquer que les comptes 2021 ne seront pas exceptionnels, dans le lissage 2020-2021. Peut-être faut-il s'attendre à ce que cette difficulté des comptes soit reproduite et que la cause accidentelle soit répercutée sur deux ans.

Alain Duroux remercie Catherine Frossard et le travail effectué par la Commission de Gestion. Il passe ensuite la parole à l'Organe de Révision des comptes.

Représentant de l'Organe de Révision des comptes

« - Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31.12.2020 sont conformes aux prescriptions légales et au devoir relatif.

- Conformément aux dispositions légales, il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement cantonal qui définit les prescriptions du conseil communal.
- De plus, nous précisons que l'entretien final avec le Conseil municipal a eu lieu, que l'endettement net de la commune est considéré comme faible et que durant l'exercice, par rapport au précédent, il y a eu une augmentation, que le niveau des amortissements est conforme aux dispositions de l'Ordonnance.
- Selon notre appréciation, la commune est en mesure de faire face à ses engagements. »

L'Organe de Révision des comptes recommande d'accepter les comptes tels que présentés.

 Vote : 27 acceptations, 0 refus, 0 abstentions.

Les comptes 2020 sont acceptés à l'unanimité.

6 Budget 2021 (sous forme MCH2)

Budget 2021 - MCH2 - Récap. Fonctionnement.pdf, Budget 2021 - MCH2 - Récap. Investissement.pdf, Budget 2021 - MCH2 - Investissement.pdf, Budget 2021 - MCH2 - Indicateurs financiers - Evolution.pdf, Budget 2021 - MCH2 - Tableaux Etat du VS.pdf, Budget 2021 - MCH2 - Indicateurs financiers.pdf

Xavier Lavanchy introduit brièvement ce nouveau système puis passe la parole à Léonard Roserens afin d'expliquer plus précisément le MCH2 au Conseil Général.

Questions / Réponses

Dominique Robyr demande s'il y a une différenciation faite dans les taux d'amortissements entre le patrimoine financier et administratif ?

Léonard Roserens répond que dans ce compte, il est question que du patrimoine administratif. Le patrimoine financier doit être à

la valeur vénale et ne sera pas réévalué. Il ajoute qu'il sera attentif à ne pas être au-dessous de la valeur vénale. Il y a beaucoup de patrimoine financier qui sont en-dessous de leurs valeurs réelles, ne serait-ce que les actions qui sont mesurables années après années.

Xavier Lavanchy ajoute que si le patrimoine financier était réévalué, il serait inscrit au bilan.

Alain Duroux, remercie l'intervention de **Léonard Roserens** et de **Xavier Lavanchy**.

Budget 2021 - MCH2 - Fonctionnement.pdf

7 Règlement sur la distribution d'eau potable : 2ème lecture

Rapport-CoUrb-Eaupotable-final.pdf

Dominique Robyr, président de la Commission de l'Urbanisme, présente le Règlement sur la distribution d'eau potable 2ème lecture, ainsi que le rapport de la CoUrb à ce sujet, comprenant des amendements visant à clarifier ce règlement.

Le groupe LR+G félicite la commission urbanisme ainsi que la municipalité pour le travail


effectué dans ce dossier et partage tout à fait l'analyse de la commission urbanisme sur ce sujet. Aux vues de la position de Monsieur prix, le groupe trouve que dans une situation délicate où il faut choisir entre respecter cet avis ou respecter la loi cantonale qui nous oblige à rembourser le fond de compensation sous 8-10 ans. Une augmentation importante de la taxe ne fait plaisir à personne et ils comprennent tout à fait le point de vue de Monsieur prix et partagent la prévisible déception de la population, ils sont cependant d'avis que la Municipalité est dans l'obligation d'opérer une telle augmentation pour assurer la viabilité de ce service et les inévitables dépenses futures qu'occasionnera l'état actuel du réseau d'eau aigaunois. Le LR+G se questionne toutefois sur les raisons qui ont amené les tarifs à ne pas avoir été adaptés depuis environ 30 ans, laissant s'installer un déficit considérable et obligeant maintenant à choisir entre deux solutions dont aucune ne donne pleinement satisfaction. Le groupe LR +G accepte l'entrée en matière.

Le groupe PDC remercie la CoUrb pour son travail et sa collaboration avec le Municipalité.

Il mesure l'importance de redresser de manière significative la situation financière du service de l'eau pour retrouver un équilibre dans un délai raisonnable, même s'il faut s'écarter des recommandations de Mr. Prix pour y parvenir. Dans ce cas, il sera alors nécessaire, comme Mr. Prix l'exige, de justifier cet écart. Il aurait été souhaitable qu'une augmentation progressive des tarifs soit réalisée au cours de ces dernières années. Cela n'a malheureusement pas été le cas. Il s'agit donc aujourd'hui de prendre nos responsabilités, d'amortir rapidement le déficit, de garantir l'approvisionnement de l'eau potable et d'investir dans un réseau d'eau vieillissant. Le PDC est conscient qu'une telle hausse sera inconfortable et non négligeable pour le consommateur. Il sera indispensable de veiller à une bonne communication auprès de la population qui devra prendre conscience qu'elle a payé trop bon marché jusqu'à présent. Il rappelle également que suite à ce dossier concernant l'eau potable celui des eaux usées devra retenir toute notre attention, probablement avec de nouvelles hausses

tarifaires en vue. Le groupe PDC entre en matière.

Le groupe les **Vert-e-s** remercie le travail de la commission d'urbanisme, remercie également le président Xavier Lavanchy, Damien Coutaz (conseiller municipal) et Léonard Roserens (responsable des finances) pour le travail effectué. Le groupe constate qu'une deuxième lecture a été bien nécessaire pour arriver à une augmentation plus raisonnable dans la tarification d'eaux potable dont le prix passe de 0.50/ m3 à 0.90/m3 au lieu de 1.50/ m3 comme ça été discuté à la première lecture du règlement pendant la séance de décembre 2020. Lorsque cette augmentation sera annoncée à la population, il sera bien opportun d'informer que ces tarifs n'avaient pas changé depuis 30 ans et qu'il permettra faire des réparations dans le réseau de distribution. Les **Vert-e-s** acceptent l'entrée en matière.

 **Alain Duroux** invite à voter, point par point les **amendements proposés par la CoUrb** (cf. [Rapport-CoUrb-Eaupotable-final.pdf](#), disponible sur le site de la commune) et propose d'ouvrir la discussion si nécessaire.

Xavier Lavanchy rappelle que le Conseil Municipal soutient et remercie le travail de fond sur les amendements proposés par la Commission de l'Urbanisme. Le Conseil Municipal soutient tous ces amendements.

Amendement 1 : modifier les lois citées en préambule du règlement, qui ont été abrogées.

- L'amendement est accepté à l'unanimité.

Amendement 2 : remodeler le titre de l'article et son contenu en se concentrant sur qui est le débiteur des taxes et non « ayant-droit ».

- L'amendement est accepté à l'unanimité .

Amendement 3 : déplacer le nouvel art. 56 proposé par le CM à l'art 10 al. 4.

- L'amendement est accepté à l'unanimité.

Amendement 4 :

Art. 54 clarifier les principes de financement des taxes et la compétence pour les fixer

Art. 54, al. 5 intégrer le contenu de l'art. 55

Art. 55 clarifier la structure de l'affectation des taxes, pour plus de transparence pour les consommateurs.

- L'amendement est accepté à l'unanimité.

Amendement 5 : déplacer l'art. 60 dans le chapitre XI. Tarifs, lequel deviendra l'Art. 57 (puisque l'actuel Art. 57 « Paiement des factures » devient l'Art. 56, au vu de l'abrogation de l'Art. 56).

- L'amendement est accepté à l'unanimité.

Amendement 6 : modification de l'intitulé du chapitre XIII et introduction, en lieu et place de l'ancien Art. 60 (conservation de la numérotation), d'une disposition sur la procédure à suivre, lorsqu'une non-conformité des installations ou de leur utilisation est constatée. Dans ce cas, la procédure à suivre par la commune est très stricte. Cet article clarifie donc ses étapes, afin, qu'en cas d'éventuel litige, l'on ne puisse pas reprocher à la commune de ne pas avoir fait les choses correctement.

- L'amendement est accepté à l'unanimité.

Proposition d'introduction de la CoUrb Art. 60 « Mise en conformité »

L'Art. 60 est accepté à l'unanimité.

Vote : 27 acceptations, 0 refus, 0 abstentions.

Le Règlement sur la distribution d'eau potable (2ème lecture) proposé en bloc est accepté à l'unanimité.

Alain Duroux remercie la Commission de l'Urbanisme pour son travail ainsi que la commune pour sa disponibilité.

8 Présentation de la commission urbanisme pour la législature 2021-2024

Plan-legislature2021-24_CoUrb.pdf

Dominique Robyr, président de la Commission de l'Urbanisme, présente la stratégie de la Commission de l'Urbanisme pour la législature 2021-2024.

Questions / Réponses

Sandrine Rappaz demande quelles seront les priorités pour cette législature en matière d'urbanisme au vu de l'état des comptes.

Dominique Robyr répond que l'idée est d'être le plus opportuniste possible. La commission se greffera sur les projets déjà en cours, afin d'en saisir les opportunités. En effet, il n'y a pas de priorité, puisque il y a déjà beaucoup de projets déjà lancés et que dans tous les cas, nous serons serrés par les moyens financiers, tout en conservant une certaine vision.

Telma Hutin demande jusqu'à quel point ira la CoUrb quant à la Place d'arme d'Epinassey ?

Dominique Robyr répond qu'il faut s'adresser à la bonne instance, la CoUrb ne traite ce sujet qu'au niveau législatif. Il faut plutôt s'adresser au Conseil Municipal.

Xavier Lavanchy confirme que ce sujet figure au Tour d'Horizon.

9 Motion de Mme Sandrine Rappaz : augmentation du nombre de membres de la commission urbanisme

Les verts - MOTION augmentation membres commission urbanisme - 04.2021 (2).pdf

Alain Duroux passe la parole à **Sandrine Rappaz**, auteure de cette motion.

Sandrine Rappaz rappelle brièvement la motion, en rappelant que celle-ci vise à passer de 7 membres à la CoUrb à 9 membres. Elle rappelle que selon le calcul des résultats des votations, cela reviendrait à la même position politique que la Commission de gestion : le LR+G et les Vert-e-s y gagneraient un siège chacun. Elle souligne qu'il y aura peut-être autant de travail pour cette législature à la CoUrb qu'à la CoGest, selon elle.

Alain Duroux passe la parole aux chefs de groupes.

Le groupe **PDC** entend la volonté des Verts à vouloir siéger à la CoUrb. La CoUrb se compose actuellement de 7 membres et le groupe PDC rappelle que cette représentation est proportionnelle aux résultats des dernières élections. Il constate que les Verts auraient eu la possibilité de travailler dans cette commission s'ils avaient réussi à s'entendre au travers une alliance. Le PDC estime aussi que s'il avait dû y avoir des changements concernant une commission souhaitée, il aurait été judicieux d'y réfléchir avant les élections. Bien que cette motion soit déposée en début de législature, le groupe trouve discutable de devoir procéder à ce type de modifications de règlement alors que la période 2021-2024 est bien engagée. Il serait toutefois envisageable que des commissions ad hoc puissent être mises sur pied selon les besoins et sur décision du Bureau. Les membres d'une possible commission ad hoc seraient alors désignés en veillant à une juste représentation des groupes, comme il est spécifié dans le règlement du Conseil Général. Le **PDC** accepte l'entrée en matière.

Le groupe **LR +G** comprend la démarche des signataires de la motion. Il serait bien sûr idéal que chaque groupe politique puisse être représenté dans les commissions du conseil général et que personne ne se sente lésé. D'aucun dirait qu'il serait opportun d'avoir une représentation verte dans une commission telle que la commission « urbanisme », et en effet d'un membre de notre groupe supplémentaire. Cela leur permettrait de ne plus être sous représentés, comme s'en était d'ailleurs émus nos collègues du groupe PDC lors de la séance

constitutive. Il peut sembler en outre injustifié que les deux commissions permanentes ne bénéficient pas du même nombre de membres. Une majorité du groupe trouve cependant malvenu de modifier les membres d'une commission en cours de législature. Tout d'abord pour des questions de d'organisation et de cohésion du groupe, le travail de la commission étant déjà bien engagé comme l'a montré la présentation de ce soir, il le sera d'autant plus d'ici à l'application du règlement modifié et l'élection de deux nouveaux membres. De plus, le LR+G s'inquiète d'un précédent qui permettrait dorénavant à chaque groupe politique de faire modifier le nombre de membres des commissions au gré des résultats des élections et de ce qui les arrange. Il serait peut-être plus judicieux de modifier le Règlement pour la prochaine


législature, en imposant au minimum une personne par groupe politique dans les commissions permanentes. Le groupe **LR+G** accepte l'entrée en matière.

Le groupe les **Vert-e-s** estime qu'il serait bon que le groupe des Vert-e-s soit représenté dans les commissions permanentes. La CoUrb touche à une multitude de sujets dont les problématiques environnementales. Il est souhaitable et légitime que le groupe en fasse partie. Les **Vert-e-s** acceptent l'entrée en matière.

Alain Duroux ouvre la discussion.

Mireille Brouchoud témoigne d'une précédente législature ayant voté pour la création d'une Commission de l'Urbanisme, il y a 4 ans. Il avait été présenté que la CoGest était plus importante que la CoUrb. Elle estime que c'est pour cette raison que la commission ad hoc créée à cet effet ont représenté 7 personnes pour la CoUrb et 9 personnes pour la CoGest.

La secrétaire du Conseil Général rappelle le rôle des scrutateurs, selon le Règlement du Conseil Général, qu'il est de leur devoir de compter pour leur groupe respectif, afin que le Président du Conseil Général puisse effectuer le calcul final.

 **Vote : 5 acceptations, 18 refus, 4 abstentions.**

La motion : Augmentation du nombre de membres pour la Commission de l'urbanisme est refusée.

10 Tour d'horizon

Le président **Xavier Lavanchy** prend la parole, avec présentation à l'appui :

Il remercie, tout d'abord, le Conseil Général pour l'adoption du Règlement de la distribution de l'eau potable. Ce Règlement va partir pour le Conseil d'États pour une homologation et dès son retour, le Conseil Municipal pourra fixer les tarifs pour 2022.

- Un des plus grands chantiers pour cette législature est l'adoption du PAZ (Plan d'affectation des zones) pour l'ensemble de la commune. L'ancien PAZ date de plus de 15 ans. Le Règlement des constructions sera révisé au même moment. Dans le cadre de la révision du PAZ, certains outils de planification doivent être adoptés :
- **PAZ, RCCZ** (Didier Rouiller, chef de service de l'urbanisme, en charge avec le Conseiller Municipal Damien Coutaz), délai 2023.
- **PGEE** (Robert Gex, chef de service infrastructure/énergie en charge avec la Conseillère Municipale Marion Délez), délai 2021.
- **PDDE**, en phase de finalisation (Robert Gex, chef de service infrastructure/ énergie en charge avec le Conseiller Municipal Stéphane Dévaud).
- La **Planification énergétique** est au stade embryonnaire (Robert Gex, chef de service infrastructure/énergie en charge avec le Conseiller Municipal Stéphane Dévaud), délai juin 2022.
- Le **Schéma de mobilité** est en cours : des câbles ont été installés sur les routes afin de compter et examiner les flux sur la commune (Robert Gex, chef de service infrastructure/énergie en charge avec le Conseiller Municipal Damien Coutaz), fin 2021.
- Le **Plan directeur du réseau routier** est en cours d'analyse actuellement (Robert Gex, chef de service infrastructure/énergie en charge avec le Président de la Municipalité Xavier Lavanchy), fin 2021.

- Le plan de quartier des Perris, sur la grande parcelle de l'ancienne usine à ciment, est en cours de préavis au niveau de la Commission cantonale des Constructions (CC). Le Conseil Municipal espère un retour sur le préavis en septembre 2021 pour enfin le mettre définitivement à l'enquête. Le plan de quartier St-Laurent est en cours d'adoption par la CC. Celui-ci devrait être homologué rapidement. Aussi, le plan de quartier des Îles doit être modifié, sous demande de la Bourgeoisie, propriétaire de certaines parcelles. Il devra être proposé au Conseil Général pour décembre 2021.
- Pour le Règlement d'évacuation des eaux usées, un groupe de travail a été formé. La procédure doit être soumise à la Surveillance des prix, puis au Canton pour préavis et ensuite remis au Conseil Général. La première lecture sera proposée fin 2021 ou début 2022. Ce nouveau règlement prévoira une hausse des taxes.
- Il faut faire une réfraction des caniveaux de l'Avenue d'Agaune car un défaut a été constaté lors de leur construction. Un accord a été conclu avec l'architecte, l'ingénieur civil et l'entreprise ayant réalisé les travaux, ainsi qu'avec le canton et la commune. Les travaux auront lieu au deuxième semestre 2021 pour environ 200'000.-, la charge communale s'élève à 7'000.-, le canton participera à la même somme, puis le reste se répartira entre la RC et les différentes entreprises intervenant.
- Le Conseil Municipal a décidé de se concentrer sur quatre stratégies et de les élaborer lors du second semestre, la réflexion sera communiquée en décembre 2021 :
 - Les bâtiments communaux, comme demandé par la CoGest,
 - Une stratégie financière,
 - Une stratégie en matière de jeunesse,
 - Une stratégie concernant l'animation et le tourisme.
- Une occupation très importante est toujours relevée en ce qui concerne le stand de tir. Depuis la réponse à l'interpellation, une rencontre a eu lieu avec le CE Frédéric Favre et un courrier a été adressé à Mme Viola Ahmerd. Aujourd'hui, aucune réponse concrète n'a été reçue. Mis-à-part que le canton renvoie la commune de St-Maurice à la confédération, actuel propriétaire. Trois députés du district de St-Maurice ont déposé un postulat le 7 juin 2021 pour le Grand Conseil. Des contacts ont aussi été pris avec des conseillers nationaux, afin d'agir directement à Berne. Des habitants ont mainte fois signalés ces nuisances et les résultats pour le moment sont plutôt décevants : des tirs surprenants, des plaques d'autres cantons et parfois étrangères ont été signalées à la commune. Le Conseil Municipal espère pouvoir agir rapidement.
- Une mise en information succincte devrait paraître au Bulletin Officiel prochainement en ce qui concerne la carrière des Râpes, des remarques pourront être faites. La mise à l'enquête devrait suivre entre septembre et octobre. Le dossier sera traité au Conseil Général au premier semestre 2022.
- Il est prévu que le Canton du Valais se porte acquéreur des bâtiments du collège en janvier 2022. Le collège passera sous une autorité cantonale, dès la rentrée 2021. Un concours d'architecte devrait être lancé au deuxième semestre 2021. Le périmètre du concours a été négocié entre la canton et la commune. Il englobe le site du collège et tous ses terrains situés en amont des voies de chemin de fer, côté falaise, jusqu'à la déchèterie actuelle. Dès le concours lancé, une vision plus large du projet et de la zone du concours sera présenté.
- Le Conseil municipal a analysé la feuille de route stratégie pour sa communication en séance du 26 mai dernier en adoptant différents axes :
 - Mise-à-jour de l'identité visuelle de la Commune (logo revisité et charte graphique adaptée),
 - Refonte de la maquette du journal Agauninfo,
 - Refonte du site web,
 - Une réflexion sur la communication interne vis-à-vis des collaborateurs et externes (espace de rencontres citoyennes).
- La FuturoStep est une association de communes donnant naissance à au projet regroupant : Champéry, Val-d'Illicz, Vérossaz, St-Maurice, Lavey-Morcles, Gryon, Bex, Massongex, Monthey, CIMO (site chimique). L'avantage de travailler ensemble est de pousser bien mieux le traitement des eaux usées. Le montant de 260'000'000.- d'investissement, environ 70% pris en charge par CIMO, le reste sera pris en charge par des entreprises SA fondées par les communes. Les communes participeront uniquement aux coûts de fonctionnement. La répartition des coûts de fonctionnement a été arrêtée : 50% au nombre d'habitants et 50% au volume d'eau usée. Les communes du projet FuturoStep s'engagent aussi à diminuer le volume d'eaux claires dans les eaux usées (réduction à 30%). Ce travail a déjà été commencé sur le territoire communal.
- La commission de construction est mise en place pour l'agrandissement de l'EMS. Elle est formée du préfet, du directeur, des présidents de St-Maurice, Salvan et des architectes lauréats. La construction coûtera entre 20 et 25 millions, selon le devis. La Commune a acheté la parcelle (ex-maison Coutaz). Il s'agit de revendre cette parcelle à la Fondation St-Jacques pour 1'282'500.- selon décision du Conseil Général en séance plénière de septembre. La construction devrait débuter fin 2022 et s'achèvera en été 2024.
- Le Conseil Municipal est sur le point de planifier un plan de mobilité. Il y a un dossier urgent concernant l'Avenue des Terreaux, la rue n'étant pas conforme selon la Commission de la signalisation routière : les passages piétons et places de parking ne sont plus en règles. L'idée première est d'adopter un espace en zone à 30km/h et un autre en zone 20km/h. Une étude de vitesse a été établie pour déterminer le périmètre des zones. Les travaux seront effectués dès septembre 2021, ceux-ci figurent dans les comptes.
- Une réflexion a été faite sur les jardins communaux, suite à de multiples interventions qui ont suivi la résiliation des contrats de bail sur les parcelles CFF. Il a fallu imaginer des solutions pour permettre de jardiner aux intéressés :
 - Les jardins potagers municipaux des rives : le règlement a été modifié dans l'idée de passer l'obligation de cultiver au moins 3/4 de la parcelle. Ceux qui ne souhaitent plus cultiver, pouvaient remettre leur bail et dorénavant, les parcelles louables seront divisées en deux pour les prochains locataires dans le but de permettre à plus de citoyens d'accéder à ces espaces de jardinage.
- Le jardin communautaire de l'association du Potager againois
 - Une association s'est créée et le Conseil Municipal a décidé de la soutenir en lui mettant à disposition une parcelle derrière Lavigerie pour le développement d'un jardin communautaire. Le jardin sera délimité prochainement par un grillage et le terrain de foot adjacent sera refait succinctement, pour une utilisation plus accrue de l'espace.
- Le lit du torrent du Mauvoisin est en mauvais état sur deux tronçons. La Municipalité doit intervenir et la rénovation se fera en deux étapes pour un montant total de 1'250'000.-. La première étape, respectueuse de l'état actuel du Torrent, sous réserve d'adoption du budget, concerne le torrent aux Cases, est visée à 545'000.- et pourrait être subventionnée au maximum à 65%. Cette étape est assez urgente (2022, au possible). La seconde phase, 2023-2024, est située entre l'Av. De la Borette et l'Av. De Vérollicz, où un bureau d'étude a imaginé un nid du Mauvoisin plus évasé. Cette phase est devisée à 710'000.- et pourrait être subventionnée à un maximum de 65%.

- Départs à la retraite : Diego Clément SUB, Claudine Rey-Bellet - écoles primaires
- Départs : Sandrine Aymon SFPM, Steve Favre PIS, Silvia Urso APEA, Christophe Exposta SRH et piscine, Nicolas Bressoud - écoles primaires
- Nouveaux collaborateurs : Chantal Gander SFPM, Didier Rouiller Chef SUB, Sonia Jordan APEA, Nicolas Kappeler PIS, Nicolas Aubert SUB, Sacha Froidevaux PIS, Renaud Lacroix SRH et piscine, Laetitia Mascolo - écoles primaires, Christophe Moret - enseignant spécialisé et Carole Fellay - écoles primaires.

Questions / Réponses

Diane Turin soutient les travaux du Torrent du Mauvoisin dans le budget, cependant, elle se questionne sur la responsabilité de la commune, entre aujourd'hui et 2022, en cas de gros dégâts liés à l'effondrement de la rive où seuls deux cailloux tiennent la charge.

Xavier Lavanchy répond que selon l'ingénieur qui est de conseil sur ce dossier, l'effondrement n'arriverait pas, sauf en cas de grosse lave torrentielle. Quant à la responsabilité de la commune, il n'y aurait pas d'habitations menacées par cet effondrement, le risque étant du côté de la forêt.

Catherine Frossard demande si la population sera mieux informée de la mise à l'enquête par rapport à la carrière. Elle demande aussi s'il serait possible de penser le réseau séparatif des eaux de manière à pouvoir revenir facilement à du non-séparatif, en cas de changement de règlement des eaux usées dans 10, 15 ans, ou plus. Dans les comptes et les budgets, de grands travaux sont faits en vue d'une canalisation des eaux usées en séparatif (FuturoStep). Elle a entendu à plusieurs reprises selon quoi il y aurait des problèmes concernant les eaux usées des routes, contenant trop de particules perdues des pneus.

Xavier Lavanchy répond que la problématique des particules perdues des pneus a déjà été posée au groupe FuturoStep, ceux-ci ont répondu que le problème des particules concerne plutôt les grandes villes. Selon les ingénieurs de FuturoStep, ces particules ne sont pas un problème dans endroits ruraux. Concernant la mise en information de la carrière, celle-ci sera au Bulletin Officiel. Pour faire mieux, la Municipalité peut envisager d'écrire un article dans l'Agauninfo, juste avant la mise à l'enquête définitive, pour attirer l'attention auprès des citoyens. Faire opposition concernant toutefois la responsabilité des citoyens.

Catherine Frossard rappelle qu'il y aura certainement des avis et oppositions concernant la carrière des Râpes.

11 Divers

<p>✓ Alain Duroux fait la demande à la Municipalité (Natacha Vouillamoz) de mettre sur le site deux réponses reçues par courrier : la première concerne l'interpellation de la Place d'arme de Vérolliez et la seconde concerne les achats publics équitables.</p>	Conseil général		<input type="checkbox"/> Natacha Vouillamoz
--	-----------------	--	---

Questions / Réponses

Mireille Brouchoud est contente de la réflexion du Conseil Municipal concernant l'Avenue des Terreaux. Elle signale toutefois que l'Avenue d'Agaune est sujette aux dépassements dangereux et que les bouchons provoqués par les parents-taxi devant le collège ou l'école primaire sont problématiques.

Xavier Lavanchy répond que pour le schéma de mobilité, la commune est partenaire avec le canton. Dans ce cadre, l'Av. d'Agaune et l'Av. Du Simplon ont été déjà discutées dans l'idée de demander au canton un passage en zone 30km/h. Par rapport aux dépassements sur l'Av. d'Agaune, ceux-ci sont autorisés.

Mireille Brouchoud ajoute que ceux qui dépassent sont très souvent ceux qui vont au-delà du 50km/h autorisé.

Xavier Lavanchy et le Conseil Municipal discuteront dans le cadre du schéma de mobilité et la réflexion sur le collège pour ce qui est des parents-taxi, sans pour autant créer de zone de dépose.

Marc Bossonnet rebondit sur le schéma de mobilité pour réduire la vitesse dans la zone de l'Av. De la Borette, il y a déjà des plaintes écrites.

Xavier Lavanchy accuse réception des courriers reçus et répond que la commune va sur des ralentissements généralisés. Il y a une mauvaise expérience à Epinassey, où la zone est restée en stand-by : il faut que les futures zones placées en zone 30km/h soient abouties avec du mobilier urbain. Le quartier de la Borette passera, logiquement, en zone 30km/h dans le futur.

Sandrine Rappaz se demande si les coûts de la refonte de l'identité visuelle seront grands, en donnant l'exemple de l'identité visuelle de l'État de Fribourg qui aurait coûté approximativement CHF 500'000.-.

Xavier Lavanchy répond que la nouvelle identité visuelle est une adaptation, l'idée est de rendre plus simple le logo dans le sens de la refonte du site internet. La réflexion est commune quant à ne pas gaspiller d'argent, mais quand on veut parler de communication, il faut commencer par l'identité visuelle.

Catherine Frossard repose pour la troisième fois sa question, concernant les espèces envahissantes (l'ailante glanduleux), si une aide technique ou financière au propriétaire pourrait être envisageable. Cette espèce s'attaque aux canalisations, il y en a tout le long de la route cantonale et une mauvaise élimination provoquerait sa dissémination sur le territoire. Catherine encourage la commune à participer à cette lutte et s'est réjoui en voyant sur le site communal des informations sur cette plante.

Catherine Frossard demande également des éclaircissements pour ce qui est d'un problème entre SERAFE (Billag), travaillant avec des numéros de logement qui renvoient souvent à l'administration communale. SERAFE rembourse-t-il quelque chose aux communes ?

Mireille Brouchoud soutient pleinement la commune et ajoute que SERAFE est une entité désorganisée, ne savant pas organiser les adresses données par les communes.

Xavier Lavanchy répond que les bases de données de SERAFE ne sont pas toujours très exactes. L'administration communale renvoie généralement ces demandes à SERAFE et n'entre pas en matière.

Alain Duroux intervient sur le sujet de l'entreprise SERAFE, celui-ci ne doit pas être débattu en séance plénière.

Alain Duroux remercie les personnes présentes, le Conseil Municipal, les Conseillers Généraux, il convie les participants à la Buvette du Centre Sportif pour une verrée, puis clôt la séance plénière à 22h00.



Alain Duroux

Président du Conseil général



Sandrine Rappaz

Secrétaire du Conseil général

Prochaine réunion

Lundi 27 septembre 2021

Heure de début : 19:00 • Durée : 3h00 • Lieu : Centre sportif scolaire